



CANADA

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA - CANADA

N° 73/13*

LE PROBLEME DU MAINTIEN DE LA PAIX AU VIETNAM

Rapport présenté devant le Comité permanent de la Chambre des communes sur les affaires extérieures et la défense nationale, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, le 21 mars 1973.

* * * *

Entre le 13 et le 18 mars, j'ai dirigé un groupe de parlementaires, de fonctionnaires et de journalistes qui a entrepris un voyage de 22,000 milles au cours duquel je me suis entretenu avec le ministre des Affaires étrangères et le premier ministre du Japon et le ministre des Affaires étrangères, le premier ministre et le président de la République du Vietnam. J'ai aussi rencontré le chef de ce que l'on appelle la délégation du Gouvernement provisoire révolutionnaire à la Commission militaire mixte à Saïgon. Au Laos j'ai eu des entretiens avec le premier ministre, le ministre des Affaires étrangères et des hautes personnalités du mouvement Pathet Lao. A Hanoï j'ai eu des entretiens avec le ministre des Affaires étrangères et le premier ministre de la République démocratique du Vietnam.

Outre ces entretiens, j'ai eu l'occasion de converser avec un groupe représentatif de membres de la délégation canadienne au Vietnam du Sud et avec nos représentants au Laos. Notre dernier représentant auprès de l'ancienne CICS à Hanoï a mis fin à notre présence dans cette ville après presque dix-neuf ans et a quitté Hanoï avec nous.

Tous ces entretiens portaient principalement sur la question du maintien de la participation du Canada à la CICS au Vietnam et je suis en mesure de déclarer que ceux avec qui j'ai pu m'entretenir ont exprimé l'avis, soit nettement, soit implicitement, que le Canada devrait continuer de participer à la Commission et que les conséquences de notre retrait prochain seraient incalculables. J'ai également reçu des avis analogues de la part des Gouvernements des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la Chine.

* Ce texte a été publié en anglais sous le numéro 73/10.

Je ne me suis engagé envers personne et je ne suis pas encore en mesure de dire quelle sera notre décision étant donné que le Gouvernement est à étudier la question. J'espère qu'au cours de la séance aujourd'hui j'entendrai d'autres points de vue et j'aimerais très certainement savoir ce que préconisent les membres du Comité au point de vue mesures à prendre.

Il est toutefois judicieux de signaler, à mon avis, que toutes ces opinions et celles que d'autres gouvernements lui ont données procédaient de considérations et de motifs différents. Chaque partie avait des raisons particulières de souhaiter que nous maintenions notre participation, mais rares étaient ceux qui avaient des motifs communs ou partageaient ceux du Gouvernement canadien. Certains, je crois, auraient souhaité que la Commission internationale soit vraiment efficace, tandis que pour d'autres, il suffisait qu'il existe une commission quelconque. Ces raisons ressortissaient davantage au domaine de la psychologie et des considérations locales qu'elles n'émanaient de la conviction que la CICS, dans sa forme actuelle, peut véritablement assurer l'observation de l'Accord.

Pour des raisons qu'il est facile de comprendre, les gouvernements des pays qui ne sont pas directement en cause au Vietnam font valoir, par des arguments plus généraux, mais aussi courants, qu'une présence internationale quelconque vaut mieux que de n'en pas avoir du tout et que même s'il n'est pas garanti que la Commission pourra accomplir quelque chose d'utile le Canada devrait maintenir sa participation au cas où il serait un jour en mesure d'accomplir quelque chose. Ce n'est pas ainsi que nous définissons la raison d'être de la Commission et ce n'est pas nécessairement ainsi que l'entendent ceux qui font valoir cet argument, mais l'exemple met bien en lumière le danger que comporte une mission de ce genre pour celui qui l'accepte. La tâche tend à se justifier elle-même. Quant à nous, après une expérience de dix-neuf ans au Vietnam, ce genre d'argument ne nous touche guère.

L'attitude des dirigeants du Vietnam du Sud était beaucoup plus nette. Ils n'entretenaient pas l'illusion que la CICS serait en mesure de remplir le mandat que lui confèrent l'Accord et les Protocoles. Ils ne contestaient pas non plus que, selon nos vues, la Commission ne constitue pas une partie essentielle et intégrale de l'Accord lui-même car si les parties voulaient vraiment mettre l'Accord en application, elles pourraient le faire indépendamment de la CICS; si, par contre, elles ne désirent pas respecter l'Accord, la CICS ne peut pas les y contraindre. J'ai expliqué très franchement aux Vietnamiens, tant du Sud que du Nord, que la composition de la Commission faisait qu'il était virtuellement impossible que celle-ci présente un rapport qui soit défavorable à la partie République démocratique du Vietnam et au Gouvernement révolutionnaire provisoire tandis que, à cause de notre désir d'être objectifs, il était tout à fait possible que nous appuyions un rapport qui nuise à la position de la République du Vietnam.

Tout en reconnaissant cet état de choses, les dirigeants sud-vietnamiens soutenaient que nous servirions leur cause aussi longtemps que nous serions là pour faire connaître publiquement tous les points de vue. Ils ont en outre fortement insisté sur ce qu'ils appelaient le règlement politique. Ils nous ont dit qu'ils concentraient leurs meilleurs efforts sur les conversations qui se tiennent actuellement à Paris avec le GRP en vue de mettre sur pied le Conseil national mixte de réconciliation nationale et de concorde dont le rôle sera de

préparer la tenue d'une élection qui décidera de l'avenir politique du Sud-Vietnam. Le président Thieu m'a révélé que, pour lui, la solution ultime repose dans cette direction et qu'advenant un échec, ce ne serait certes pas faute d'avoir fait son possible.

Au cours de mes entretiens avec le ministre des Affaires étrangères, Monsieur Lam, et le président Thieu, j'ai soulevé la question des prisonniers civils au Sud-Vietnam. Je leur ai recommandé de considérer le poids de l'opinion publique au Canada et à l'étranger à ce sujet. Ils m'ont dit qu'ils avaient déjà relâché cinq mille prisonniers civils à l'occasion des récentes célébrations de la nouvelle année lunaire, et qu'ils avaient fourni une liste de plus de cinq mille prisonniers civils additionnels à l'autre partie sud-vietnamienne à relâcher en conformité avec l'Accord et les Protocoles de Paris. Le ministre des Affaires extérieures et le Gouvernement ont ensuite fait le bilan des mesures sur ce point en le comparant à celui de l'autre partie sud-vietnamienne. Ils m'ont dit que du grand nombre de civils sud-vietnamiens capturés par les Nord-Vietnamiens et le Viet Cong, seulement deux cents noms ou à peu près figuraient sur la liste que l'Accord et les Protocoles de Paris prévoyaient.

Au Laos, j'ai eu un long entretien avec le premier ministre, le prince Souvana Phouma. Il était, cela va de soi, particulièrement préoccupé de ce qui arrivait à son pays et à ses habitants. Il reconnaissait qu'il existe un lien direct et étroit entre la guerre au Vietnam et l'utilisation du territoire laotien à des fins militaires, mais sa préoccupation immédiate était d'assurer une certaine participation de la communauté internationale à l'avenir du Laos, en réanimant l'ancienne CICS tripartite au Laos. Les deux belligérants en présence au Laos ne se sont pas encore entendus sur les conditions militaires de la mise en oeuvre de l'Accord. Or, c'est précisément ce protocole à l'Accord qui définira le rôle de la Commission. Tant que l'on ne se sera pas entendu sur ce protocole, le Gouvernement canadien ne sera pas en mesure de prendre une décision touchant l'invitation qui lui a été faite de participer à une CICS réanimée au Laos.

J'aimerais, à ce moment, signaler au Comité...que j'ai discuté de l'emprisonnement de M. Lloyd Oppel avec les dirigeants du Pathet Lao au Laos, où M. Oppel a été fait prisonnier, et ensuite à Hanoi.

A Vientiane, le général Phoun Sipraseuth m'a d'abord répondu que la libération de M. Oppel était retardée en attendant de voir l'évolution des événements politiques au Laos. Je lui ai répondu sans mâcher mes mots qu'il ne pouvait y avoir de liens entre l'emprisonnement prolongé d'un citoyen canadien non combattant et les événements politiques dans ce pays. Je lui ai dit que l'opinion publique canadienne était très éveillée quant au sort réservé à M. Oppel et qu'elle en voudrait au Pathet Lao de l'avoir gardé prisonnier pour les motifs qu'il invoquait. Il m'a alors promis de faire rapport de ma position à ses supérieurs.

J'ai de nouveau demandé des nouvelles de M. Oppel à Hanoi et je l'ai fait pour que son nom fasse partie d'une liste fournie par la RDVN et je pensais être justifié en le faisant et l'on m'a répondu que les autorités de la RDVN entreraient en contact avec leurs alliés du Pathet Lao afin de voir ce qu'il est possible de faire. J'espère que ces représentations serviront à diminuer le retard inexcusable apporté à la libération de M. Oppel.

J'ai également soulevé la question des trois passagers canadiens à bord de l'aéronef de la CICS qui est disparu au cours d'un vol entre Vientiane et Hanoï en 1965. On a pris note de ma question, mais je n'ai pas réussi à obtenir de nouveaux éclaircissements.

Les dirigeants de la République démocratique du Vietnam à Hanoï ont répondu à toutes mes questions en se référant aux termes de l'Accord. Ils le considèrent sacro-saint et, à l'instar des Sud-Vietnamiens, le ministre des Affaires étrangères et le premier ministre ont affirmé qu'ils ont l'intention de s'en tenir strictement aux termes de l'Accord et qu'ils s'attendent à ce que toutes les autres parties intéressées en fassent autant. Sous ce rapport, le premier ministre a affirmé qu'il ne voyait aucune contradiction entre le désir d'unifier le pays qu'éprouve le Vietnam du Nord et son insistance sur le désir de paix de son pays. L'observation stricte de l'Accord mènerait à l'unification pacifique du Nord et du Sud-Vietnam, a-t-il ajouté.

Bref, je dirais que le Vietnam du Nord et le Vietnam du Sud s'attendent à des résultats très différents et peut-être même contradictoires de l'observation stricte de l'Accord. Au Laos, le souhait sincère des personnes avec lesquelles je me suis entretenu était qu'on les laisse régler leurs propres différends. Cette demande semblait si raisonnable et modérée qu'il était impossible de ne pas la considérer, ainsi que les personnes qui la formulaient, d'un oeil favorable.

L'un des points marquants de mon voyage a été mon séjour auprès de la délégation canadienne au Vietnam du Sud. J'aimerais répéter encore une fois combien il m'a fait chaud au coeur de voir que les Canadiens à l'oeuvre dans ce milieu extrêmement difficile et en butte à tant de problèmes conservaient un bon moral et une grande efficacité. La délégation canadienne est évidemment composée surtout de membres des Forces canadiennes, sous la direction compétente du major général Duncan McAlpine qui relève de l'ambassadeur Gauvin, chef de notre délégation. Comme leurs collègues des Affaires extérieures, ils ont prouvé leur compétence technique et professionnelle à plus d'une reprise. Il devint très clair que sans la présence des Canadiens il est douteux que la CICS et même, sous certains rapports, d'autres organismes créés par l'Accord auraient fonctionné dans la mesure où ils le font actuellement.

Certains membres du Comité ont peut-être lu des rapports sur la réception offerte par le chef de la délégation canadienne, M. l'ambassadeur Michel Gauvin, le soir de notre arrivée, et à laquelle se trouvaient réunis sous le même toit, pour la première fois, toutes les parties à l'Accord et tous les membres de la CICS. J'ai eu l'occasion de discuter avec un grand nombre de représentants, tout comme mes collègues parlementaires, et ainsi d'approfondir ma compréhension des points de vue très divergents qu'ils représentaient. Je crois que ceci a été très utile pour les journalistes aussi qui, comme je le comprends, ont monopolisé presque tout le temps de la délégation du Gouvernement révolutionnaire provisoire.

Il va sans dire que la délégation canadienne nous a parfaitement mis au courant de la situation; nous avons par la suite visité un poste d'observation régional à Can Tho que vous voyez ici sur la carte.... Voici Saigon; Can Tho se trouve au sud, au milieu du delta. C'est dans cette région âprement disputée du Delta du Mékong, que nous avons pu constater, encore une fois, dans tous les

détails, ce que comporte la tâche de la CICS et comment les différentes parties se comportent sur la scène même des opérations. Nos représentants nous ont confié qu'on estimait à quelque 7,000 le nombre d'incidents survenus depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu en janvier, certains d'entre eux comportant des opérations d'une très grande envergure englobant peut-être même une division. Ces incidents n'ont donné lieu qu'à quelque 31 demandes d'enquête de la part de la CICS (dont certaines ont été faites depuis mon départ de Saïgon). Il n'y en avait que 26 quand je me trouvais là, donc 5 ont été rejetées depuis. A la suite de ces requêtes, la Commission n'a présenté que deux rapports. De plus, il existe des régions ou les pièces essentielles du mécanisme, soit les Commissions militaires mixtes quadripartite et bipartite, n'ont pas encore été mises en place.

Bien qu'il ne faille pas nier la gravité de la situation, je ne voudrais pas vous laisser l'impression que rien n'a été fait ou que notre présence n'a guère été utile. Personne ne niera que, aussi insatisfaisante et éloignée qu'elle soit de l'état de paix que chacun souhaiterait voir régner au Vietnam, la situation actuelle demeure néanmoins une amélioration sensible par rapport à celle qui existait avant le 28 janvier, date où l'accord de paix a été signé. En premier lieu, les prisonniers de guerre américains et vietnamiens sont relâchés. Bientôt, les dernières Forces américaines quitteront le Vietnam. La CICS a joué un rôle à cet égard et cela seul aurait justifié son existence. En outre, les quatre parties sont en contact et, ce qui importe peut-être plus encore, les deux parties sud-vietnamiennes le sont également, non seulement à Saïgon et dans d'autres régions, mais aussi, au niveau politique, à Paris.

L'Accord tel qu'il a été mis en application ne répond pas à nos aspirations, bien que je ne sois pas disposé à préciser, à ce stade, dans quelle mesure ou de quelle façon cette lacune influera sur le maintien de la participation du Canada. J'analyse actuellement, avec mes collègues, les faits dont je vous ai fait part, et nous saisisons bientôt le Parlement de notre décision.

Je devrais aussi mentionner que dans chacun des trois pays que j'ai visités, j'ai dit aux dirigeants rencontrés que le Canada était prêt à accorder une assistance économique et que nous serions disposés à discuter des modalités y inclus la question de l'aide bilatérale et multilatérale au moment qui leur conviendra. Dans les trois capitales, mes interlocuteurs ont accepté de poursuivre ce sujet avec nous au moment que l'on conviendra.

Je ne voudrais pas clore ce résumé de mon voyage sans mentionner la bonté et l'hospitalité que nous ont témoignées les Gouvernements de Saïgon, du Laos et d'Hanoï. La chaleur de l'accueil démontrait clairement que quelles que soient nos positions concernant le rôle de la CICS, sur le plan bilatéral, les hommes d'État avec qui je me suis entretenu tiennent le Canada en haute estime. Merci.